

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26338028

Déposé
16-06-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0737828718

Nom(en entier) : **Vertuoza**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Louis Braille 16
1402 Nivelles**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Monsieur DI FILIPPO Antoni et Monsieur PELLEGRINO Dominique Maurizio, administrateurs, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée « VERTUOZA », ayant son siège à 1402 Thines, rue Louis Braille, 16, inscrite au Registre des Personnes morales (RPM Brabant wallon) sous le numéro 0737.828.718, ont requis Maître Sibylle FALLA, Notaire, résidant à Bruxelles, le 12 juin 2026, d'acter authentiquement, ce qui suit:

I. – Constatation de l'émission corrélative de nouvelles actions

1. Il résulte du relevé des droits de souscription SOP exercés et des formulaires d'exercice ci-annexés que trente-trois (33) actions ordinaires nouvelles, sans désignation de valeur nominale, ont été souscrites et intégralement libérées en numéraire, pour un prix total de dix-sept mille huit cent vingt euros (17.820,- €).

L'apport résultant de l'exercice des droits de souscription sera inscrit un compte de capitaux propres disponibles.

2. Le produit de cette libération a été déposé au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque ING. Une attestation justifiant ce dépôt est déposée au jour de l'acte sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

3. En conséquence, le nombre d'actions de la société est porté de quinze mille sept cent quarante-six (15.746) actions à quinze mille sept cent septante-neuf (15.779) actions, réparties en neuf mille quatre cent neuf (9.409) actions ordinaires, deux mille (2.000) actions Seed et quatre mille trois cent septante (4.370) actions Série A.

II. – Modifications aux statuts

En conséquence, l'article 5, alinéa 1 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 5

« Il existe quinze mille sept cent septante-neuf (15.779) actions, réparties en neuf mille quatre cent neuf (9.409) actions ordinaires, deux mille (2.000) actions Seed et quatre mille trois cent septante (4.370) actions Série A. Chaque action est émise en contrepartie d'un apport, donne droit à une voix à l'assemblée générale ainsi qu'à une part égale du bénéfice. »
(...)

III. – Pouvoirs

Pouvoir est donné à tout membre de l'organe d'administration, chacun pouvant agir seul et avec pouvoir de substitution, afin de transcrire l'exercice des droits de souscription ainsi que l'émission des nouvelles actions ordinaires dans les registres ad hoc ainsi que de dater et signer les mentions et inscriptions pertinentes dans lesdits registres.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Sibylle FALLA, Notaire associé

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations, statuts coordonnés.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").